

les dépêches écrites que vous auriez remises en même temps aux autres émissaires devaient contenir à peu près ces mêmes points?

M. LE COLONEL TURNIER. — Oui, mon général, j'ai cette conviction.

M. LE PRÉSIDENT. — Ainsi, si l'un des porteurs de dépêches a pu arriver jusqu'à Metz, la dépêche qu'il a remise contenait ces quatre points-là?

M. LE COLONEL TURNIER. — Assurément, j'envoyais au maréchal toutes les nouvelles que j'apprenais.

M. LE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT. — Un témoin disait tout à l'heure qu'il avait reçu, le 18 septembre, du colonel, une lettre arrivée depuis quelques jours par ballon à Thionville, et qu'il avait été chargé d'aller porter cette lettre aux membres du gouvernement siégeant à Tours. Le colonel avait-il pris connaissance du contenu de cette lettre avant de l'expédier, et pourrait-il nous en faire connaître le sens?

M. LE COLONEL TURNIER. — Un jeune homme est venu un jour m'apporter un petit ballon, qui portait un paquet renfermant une quantité considérable de lettres.

M. GUIOTH et moi, mais plus particulièrement M. GUIOTH, nous avons fait le dépouillement de ces lettres; nous avons constaté, d'une manière à peu près certaine, que ces lettres ne contenaient aucune nouvelle particulière de l'armée; toutes ces lettres étaient écrites par des officiers à leurs familles.

M. LE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT. — Mais, puisque vous croyiez nécessaire de faire porter cette lettre par un émissaire spécial et de l'adresser aux membres du gouvernement, il est probable que ce n'était pas une lettre d'un caractère tout à fait privé, et qu'elle devait avoir un intérêt particulier.

M. LE COLONEL TURNIER. — La dépêche que j'ai remise la première fois à Donzella devait contenir probablement les renseignements que j'envoyais au ministère, à Tours, en réponse aux demandes qu'il m'avait adressées. Il ne s'agissait pas du tout d'une lettre qui eût été reçue par ballon.

M. LE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT. — Cependant, c'est ce dont a déposé ici.

M. LE COLONEL TURNIER. — Je puis affirmer le contraire; je puis affirmer que je n'ai reçu par ballon aucune lettre émanant d'un commandant quelconque de l'armée du Rhin. Je le répète, la lettre que j'ai donnée à Donzella était probablement une réponse à ce que Donzella était venu me demander de la part du ministre ou de celui qui l'avait envoyé.

M. LE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT. — Il serait peut-être opportun de faire revenir le témoin Donzella pour le mettre en présence de M. le colonel.

M. LE PRÉSIDENT. — Rappelez le témoin Donzella.

(Le témoin se présente à la barre.)

M. LE PRÉSIDENT. — Vous avez déposé tout à l'heure que, lors de votre dernier voyage à Thionville, le colonel Turnier vous avait renvoyé à Tours porter une dépêche qui serait arrivée en ballon, et que vous aviez remis cette dépêche à Tours à M. l'amiral Fourichon; confirmez-vous cette déposition?

M. DONZELLA. — Oui, je la maintiens.

M. LE PRÉSIDENT. — Était-ce une dépêche qui était arrivée par le ballon, ou une dépêche que le colonel Turnier avait écrite, après avoir reçu la nouvelle par ballon?

M. DONZELLA. — Je ne puis pas préciser; seulement, le colonel Turnier m'a dit que c'était une dépêche qui venait de tomber en ballon de Metz.

M. LE PRÉSIDENT, au colonel Turnier. — Vous n'en avez pas souvenir, monsieur le colonel?

M. TURNIER. — J'affirme que je n'ai pu dire cela.

M. LE PRÉSIDENT, à M. Donzella. — Qui vous a remis la dépêche?

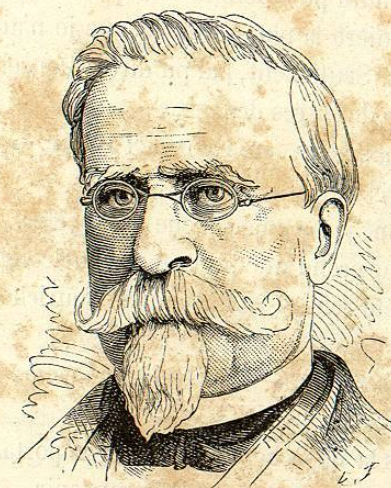
M. DONZELLA. — M. le colonel Turnier. Il m'a dit que c'était une dépêche qui était tombée par ballon.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous êtes bien sûr du fait?

M. DONZELLA. — Je ne puis inventer une chose que je n'aurais pas entendue de la bouche du colonel Turnier.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous savez que vous continuez votre déposition sous la foi du serment que vous avez prêté?

M. DONZELLA. — Parfaitement, je réponds sous la foi du serment.



M. MASSAROLI.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous n'avez pas vu écrire la dépêche par le colonel?

M. DONZELLA. — Non, je ne l'ai pas vu écrire; il me l'a seulement remise le lendemain matin quand je suis parti; il m'a dit que c'était une dépêche arrivée par ballon.

M. LE PRÉSIDENT. — Que c'étaient des nouvelles du maréchal Bazaine arrivées de Metz?

M. DONZELLA. — Oui, monsieur le président.

M. LE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT. — A quelle époque?

M. DONZELLA. — Je suis arrivé le 8 et parti, je crois, le 21 septembre. M. le colonel Turnier m'a dit qu'il y avait à peu près huit jours que le ballon était tombé venant de Metz.

M. LE COLONEL TURNIER. — Mes souvenirs ne me laissent pas le moindre doute à cet égard, je puis vous affirmer qu'avec M. Guioth lui-même, qui a fait le dépouillement de toutes ces lettres, nous n'avons pas eu une seule lettre particulière relative aux opérations de l'armée du Rhin, toutes les lettres étaient écrites par des officiers à leurs parents. Il est tout naturel que Donzella ait pu croire que la dépêche qui lui était remise était tombée par ballon, mais je ne puis pas le lui avoir dit.

M. LE PRÉSIDENT. — La dépêche avait nécessairement une certaine importance ; ce n'étaient pas seulement des nouvelles des familles que vous adressiez par émissaire au gouvernement de la défense nationale ?

M. LE COLONEL TURNIER. — La dépêche que j'ai remise, autant que je puis me rappeler, était une réponse à la lettre, aux demandes qui m'étaient apportées par Donzella lui-même.

M. LE PRÉSIDENT. — Ce n'était pas des nouvelles de Metz ?

M. LE COLONEL TURNIER. — Non, monsieur le président, pas à cette époque ; depuis longtemps nous n'en avions plus.

M. LE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT, au colonel Turnier. — Il y a une coïncidence à noter : c'est que le ballon trouvé dans un bois a été apporté le 13, Donzella est arrivé le 18 ; il nous a dit être resté deux ou trois jours et être parti le 21 ou le 22. Quand il est parti, il y avait effectivement huit jours que cette dépêche était entre vos mains. Cette coïncidence paraît assez singulière.

M. LE COLONEL TURNIER. — Il aura pu entendre dire que c'étaient des lettres apportées par ballon ; mais j'affirme de la manière la plus formelle que je n'ai reçu par ce ballon aucune nouvelle particulière de l'armée. Seulement, j'ai pu dire à Donzella que nous avions reçu un ballon, et qu'il y avait beaucoup de lettres dedans.

M. LE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT, au colonel Turnier. — Vous ne pouvez pas vous souvenir du contenu de la dépêche ?

M. LE COLONEL TURNIER. — Non, je ne puis pas me le rappeler.

M^e LACHAUD. — Si cette dépêche prend une importance quelconque, il est très facile de savoir quel était son objet, car elle a été remise à M. l'amiral Fourichon, au défaut du ministre de la guerre.

M. LE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT. — M. l'amiral a déclaré qu'il ne pouvait se souvenir de ce qu'annonçait cette dépêche.

M^e LACHAUD. — C'est qu'alors la dépêche n'avait pas l'importance qu'on veut lui donner, autrement, M. l'amiral Fourichon en aurait gardé le souvenir.

M. LE PRÉSIDENT. — Faites revenir le témoin Risse, afin de savoir si M. le colonel Turnier le reconnaît.

(Le témoin Risse se représente à la barre.)

M. LE PRÉSIDENT, au colonel Turnier. — Voilà le témoin Risse, garde mobile à Thionville, qui a contracté un engagement volontaire à Metz. Sa figure vous rappelle-t-elle un homme que vous avez envoyé comme émissaire ?

M. LE COLONEL TURNIER. — Je ne me la rappelle pas.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous n'avez pas de souvenir précis ?

M. LE COLONEL TURNIER. — J'ai un vague souvenir, mais il m'est impossible de rien certifier. Je crois parfaitement ce que dit M. Risse, je suis convaincu que ce qu'il dit est vrai, seulement, je ne puis rien affirmer.

M. FLAHAUT. — Le 4 septembre, un dimanche, M. le lieutenant Charet est venu me demander si je voulais partir, pour remplir encore une autre mission. J'acceptai, et on me remit une dépêche chiffrée pour l'empereur. Mais je n'ai pu traverser les lignes.

Le 15, on m'a fait revenir. On m'a encore donné une dépêche. Je ne sais pas si elle était en écriture ou en chiffres. Je n'ai pas réussi à passer, j'ai rapporté la dépêche.

Le 3 octobre, j'allai au Ban-Saint-Martin trouver M. le général Jarras pour lui dire que

j'allais chercher à traverser les lignes, et lui demander s'il n'avait aucune mission à me donner. Il me dit : « Je vais aller voir S. Exc. M. le maréchal Bazaine, et s'il y a quelque chose, je vous le dirai. » Un quart d'heure environ après, il revint. Il ne me donna pas de dépêche écrite, mais il me dit : « Si vous réussissez à passer, allez à Thionville, vous prierez le colonel Turnier de bien faire attention, quand il verra un corps d'armée venir sur Thionville, de s'assurer, avant de faire feu, si c'est l'ennemi ou si ce sont les Français, » parce qu'on devait venir débloquer Thionville, pour prendre les vivres qui avaient dû arriver.

Je cherchai pendant deux ou trois jours à traverser les lignes, mais je ne pus réussir.

Quand je suis arrivé à Thionville, M. le colonel Turnier a monté la tête à ma femme pour lui faire détruire le papier attestant que j'avais traversé les lignes. Pour cela, il ne s'est pas adressé à moi, il a toujours voulu avoir affaire ma femme. Il lui disait que les Prussiens allaient entrer dans Thionville, qu'ils trouveraient ce papier et que je serais fusillé. Ma femme était près d'accoucher, elle est venue chez moi en pleurant et m'a dit qu'elle avait fait détruire les papiers.

M. LE PRÉSIDENT. — Je comprends que vous regrettiez vos papiers, mais leur absence ne vous a pas empêché de recevoir la récompense du courage que vous avez montré ?

Avez-vous vu d'autres hommes venant de Thionville ?

M. FLAHAUT. — Oui, le 26 ou le 27, j'ai vu M. Risse. Il était entré dans Metz depuis vingt-quatre heures. Je l'ai rencontré sur la place Saint-Louis avec deux jeunes gens, et il m'a donné des nouvelles. Il avait vu ma femme au marché la veille, et me dit qu'elle était bien portante et mes enfants aussi.

Sur l'ordre du président, le greffier donne lecture successivement de la déposition de M. Anthermet, ex-musicien au 90^e de ligne, et de sa femme :

« Vers le 7 ou le 8 septembre, le sieur Anthermet a reçu une dépêche roulée en forme de pilule et revêtue de caoutchouc. Sa femme en a reçu une pareille. Cette mission a été confiée aux époux Anthermet par le colonel Lewal, en présence du commandant Samuel, du capitaine Vincent, d'un neveu du maréchal, capitaine aux chasseurs à pied de la garde, et du maréchal lui-même.

« D. Le maréchal vous a-t-il verbalement donné des instructions ?

« R. Oui, il m'a dit : « Si vous pouvez arriver à Paris, vous porterez ceci au général Trochu, ou à son défaut au ministre de la guerre ; vous vous présenterez chez le premier consul français que vous rencontrerez sur votre route, et le prierez de télégraphier au gouvernement votre arrivée, de donner de mes nouvelles et de celles de mon état-major, et de dire que nous sommes bloqués sans nouvelles.

« D. Avez-vous pu accomplir cette mission ?

« R. Malgré plusieurs tentatives, je n'ai pu réussir. »

Voici maintenant les passages essentiels de la déposition de la femme Anthermet :

« Le 8 septembre au soir, je crois, le maréchal me remit une dépêche roulée dans du caoutchouc ayant la forme d'une pilule, me disant de la remettre, si c'était possible, au ministre de la guerre, à Paris.

« D. Le maréchal ajouta-t-il quelques instructions verbales ?

« R. Il me dit de voir la maréchale et de l'assurer que lui et son état-major étaient en bonne santé.

« D. A quelle date, et par où avez-vous fait votre première tentative ?

« R. Vers le 9 ou le 10 septembre, du côté de Ladonchamps.

« D. Rapportez-moi les circonstances qui ont accompagné cette tentative ?

« R. Après avoir quitté les grand'gardes françaises, et en approchant des lignes prussiennes, nous eûmes à essayer moi et mon mari, plusieurs coups de feu ; le cheval fut blessé ; nous atteignîmes pourtant les avant-postes prussiens. Un officier du 16^e régiment nous demanda ce que nous voulions : nous lui dîmes qu'étant Belges, nous avions été expulsés de Metz. Je me fis passer pour Hollandaise et prétendis ne pas comprendre la langue allemande. Grâce à cette feinte, je pus entendre un officier supérieur, ayant sur les épaules de grosses torsades d'argent, entremêlées d'or, prononcer ces paroles en langue allemande : « Si j'étais sûr que je pusse avoir confiance dans ces gens-là, je ferais passer par eux ma commission au maréchal Bazaine. »

« D. Avez-vous rapporté ces paroles au maréchal Bazaine ?

« R. Oui, mais il me sembla, comme toujours, ne pas y faire attention.

« D. Quand fîtes-vous un nouvel essai, et comment le fîtes-vous ?

« R. Du 12 août au 15 septembre environ, nous partîmes, ayant un arrêté d'expulsion qui nous avait été remis à la préfecture, sur lequel nous étions désignés comme étrangers ; parvenus aux lignes prussiennes, nous fûmes arrêtés et séparés. Je présentai mon arrêté d'expulsion, et, comme la première fois, je feignis de ne parler et de ne comprendre que le hollandais et le français. On me manifesta d'abord beaucoup de défiance, on me fouilla.

« On ne découvrit rien, car j'avais avalé la dépêche. Nous restâmes trois jours gardés à vue, ou à peu près parmi les Prussiens ; puis, on nous déclara qu'on ne pouvait nous laisser passer.

« Au moment de repartir, un officier prussien me remit l'arrêt d'expulsion au dos duquel se trouvait une note écrite en allemand ; en me remettant ce papier, l'officier me dit : « Remettez ce papier au maréchal, et, si vous ne pouvez arriver jusqu'à lui, faites votre possible pour qu'il parvienne entre ses mains. Mais cherchez à voir le maréchal vous-même, et dites-lui qu'il vienne parlementer avec moi par la route d'Ars. Dites-lui bien qu'il ne lui sera rien fait, et que je désire beaucoup m'entretenir avec lui. »

« Cet officier a beaucoup insisté sur ce point.

« D. Avez-vous lu ce qui se trouvait écrit au dos de l'arrêté d'expulsion ? Vous savez lire l'allemand ?

« R. Je sais lire l'allemand, et je me rappelle avoir lu la note, mais je ne puis me souvenir de ce qu'elle contenait.

« D. Ceci est extraordinaire ; vous ne pouvez pas vous souvenir du sens, ne serait-ce que vaguement, et ne pouvez-vous pas vous rappeler si ces lignes contenaient quelque chose d'important ?

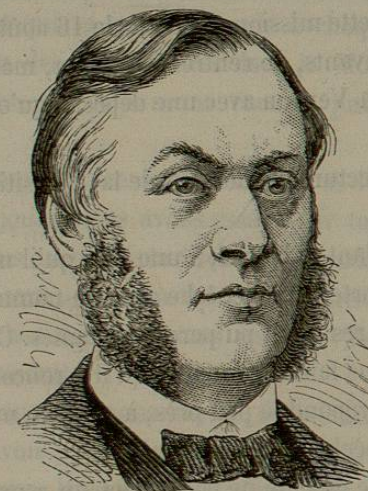
« R. Je ne me rappelle absolument rien ; j'ai juré de dire la vérité, et je la dis entièrement.

« D. Remîtes-vous cette note au maréchal ? Que se passa-t-il entre lui et vous, lorsque vous revîntes au quartier général ?

« R. A notre retour à Metz, je portai sans retard la note au maréchal, qui me dit en la voyant : « Vous avez plus d'honneur que moi, car vous avez parlé au prince Frédéric-Charles et vous m'apportez sa signature. » Je répétai alors au maréchal les paroles de l'officier prussien, dont j'ignorais jusqu'alors la qualité.

« D. Reçûtes-vous d'autres messages pendant le siège de Metz ?

« R. Oui, quelques jours après cette entrevue, le maréchal me fit appeler de nouveau, pour me confier une seconde dépêche roulée comme la première, en forme de pilule. J'ignore si cette dépêche était la même que la précédente ou une autre. En me remettant cette dépêche, le maréchal me dit : « Dirigez-vous vers Luxembourg, vous y verrez le consul de France et lui remettrez la dépêche, afin qu'il la télégraphie exactement à sa destination, qu'il fasse savoir qu'un messenger est arrivé de Metz, et qu'il donne de mes nouvelles et de celles de mon état-major à la maréchale, ainsi qu'à diverses familles. » J'ai fait plusieurs tentatives infructueuses pour passer à travers les lignes prussiennes.



M. TACHARD.

« Dans ces diverses tentatives, je pus observer les dispositions des troupes ennemies et donner plusieurs renseignements relativement à leurs positions et à des transports de vivres et de fourrages. En revenant d'une de ces tentatives, j'annonçai au maréchal la capitulation de Strasbourg, nouvelle que le maréchal accueillit avec incrédulité. Plus tard, le maréchal me remit une troisième dépêche qu'il me dit de remettre au général Trochu. Je partis seule et je quittai Metz par la route de Thionville.

Après m'avoir d'abord arrêtée, les Prussiens me permirent de reprendre ma route ; on me donna un laissez-passer pour me rendre à Longwy, d'où j'atteignis sans encombre Bruxelles. Là, je remis la dépêche à M. Tachard, ministre de France, qui la transmit par le télégraphe à Tours.

M^e LACHAUD. — Relativement au laissez-passer, M. Paul Odent n'a pas été entendu, mais il y a une lettre qui constate qu'on a fait traduire cette pièce à la préfecture ; c'était tout simplement l'indication de ne pas permettre de laisser passer sur un autre point des lignes les porteurs de cet arrêté d'expulsion.

M. ROUSSEAU, entrepreneur de roulage. — Dans les premiers jours de septembre, je